

L'intox du Sénat sur l'aide médicale d'État

Mediapart | 7 novembre 2023 | Par Caroline Coq-Chodorge

Le Sénat vient d'adopter la suppression de l'aide médicale d'État, qu'il veut remplacer par une aide médicale d'urgence. La lecture biaisée des chiffres par les élus de la chambre haute néglige les vertus économiques de ce dispositif.

Les sénateurs et sénatrices, à l'initiative du groupe Les Républicains (LR), ont voté, mardi 7 novembre, la suppression de l'aide médicale d'État (AME), introduite par amendement au projet de loi immigration.

Ils veulent en effet remplacer l'AME, qui ouvre le droit à une prise en charge assez large des soins pour les personnes en situation irrégulière, par une aide médicale d'urgence. Ne seraient alors prises en charge que les « maladies graves » et « douleurs aiguës », les grossesses et les actes de prévention, dont les vaccinations.

Au sein du gouvernement, la proposition divise. Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin, qui porte le projet de loi immigration, s'est déclaré, dans les colonnes du Parisien, favorable « à titre personnel » à la suppression de l'aide médicale d'État. Celle-ci est au contraire défendue par le porte-parole du gouvernement et ancien ministre de la santé Olivier Véran, qui a affiché un « vrai désaccord » sur le sujet avec le ministre de l'intérieur.

L'actuel ministre de la santé Aurélien Rousseau a lui aussi défendu devant les sénatrices et sénateurs « un dispositif indispensable, un dispositif de santé publique ». La première ministre, Élisabeth Borne, a elle aussi pris position lundi 6 novembre, sur France Inter : elle n'est « pas favorable à une suppression de l'AME ».

Le projet de loi immigration sera examiné en décembre par l'Assemblée nationale, où le parti Les Républicains est très minoritaire. Mais le risque est grand qu'une nouvelle fois l'accès à l'aide médicale d'État soit encore limité, victime des accords politiques que la majorité présidentielle tente de nouer avec la droite et l'extrême droite.

Rappel

12 mai 2023 | © Thibaut Durand / Hans Lucas via AFP

Depuis cent quarante ans, l'aide médicale d'État résiste aux assauts démagogiques et xénophobes : la France s'est en effet dotée dès 1893 d'une aide médicale gratuite, alors accessible à tous les malades privés de ressources, indépendamment de leur statut sur le territoire. Ce droit repose sur une série d'arguments. Le premier est la santé publique : une population privée d'accès aux soins peut développer des maladies transmissibles. Le deuxième tient à la déontologie médicale : un médecin « doit apporter son concours en toutes circonstances ». Le troisième argument est économique : un accès aux soins précoce permet d'éviter des prises en charge en urgence très coûteuses.

L'argument économique, en faveur d'un large accès à l'AME, est manipulé par des sénateurs et sénatrices qui n'hésitent pas à exagérer son coût : ils communiquent en effet sur la progression de la dotation en loi de finances : + 12,4 % (+ 133 millions d'euros) en 2023. Or, depuis plusieurs années, le budget voté est largement sous-exécuté : en 2022, par exemple, un milliard d'euros a été budgété, mais seulement 944 millions d'euros ont été réellement dépensés.

Rapportées aux dépenses d'assurance-maladie – 242 milliards d'euros en 2022 –, les dépenses de l'AME sont négligeables : moins de 0,5 %.

Et elles progressent bien moins vite que les dépenses d'assurance-maladie, malgré la hausse de nombre de bénéficiaires de l'AME (403 000 en 2022, contre 318 000 en 2018, en hausse de 26 %).